

d'un déficit des paiements au compte courant (et des entrées nettes correspondantes de capitaux) de l'ordre de 1,500 à 2,000 millions de dollars à l'apport potentiel de production en 1970, et que cet objectif est encore valable.

Le déficit au compte courant était de 1,100 millions en 1966. On prévoit qu'il s'élargira au cours de la période 1966-1970, et que, dans l'éventualité d'une pleine réalisation du potentiel de production en 1970, il pourra atteindre 1,700 millions. Tout ce déficit serait attribuable aux services. Selon les prévisions, le déficit au chapitre des services doit passer de 1,500 millions qu'il était en 1966 à 1,900 millions du potentiel de production en 1970. Un faible excédent sera réalisé aux comptes des échanges commerciaux.

Un déficit du compte courant de 1,700 millions en 1970 dans le cas d'une production égale au plein potentiel représenterait environ 2.2 p. 100 du P.N.B., et en cela l'apport d'importations nettes de ressources de l'étranger serait moindre qu'à l'occasion de plusieurs périodes antérieures de forte croissance économique. Les arrivées nettes correspondantes de capitaux seraient également faibles par rapport au P.N.B., mais représenteraient une proportion à la fois des investissements et de l'épargne intérieure moindre que durant la plupart des périodes précédentes de forte croissance de l'économie canadienne. Au potentiel de production en 1970, les entrées nettes de capitaux représenteraient moins de 10 p. 100 de la demande estimative totale de l'épargne de 18,100 millions. Le Conseil a cependant fait remarquer que la somme de 1,700 millions de dollars serait un montant très substantiel à obtenir de l'extérieur en une période d'insuffisance mondiale de capitaux, d'incertitudes quant au progrès des efforts visant à renforcer le système monétaire international et, peut-être, de pressions sur la balance des paiements des États-Unis. Ainsi il serait faux de penser qu'il sera toujours facile d'obtenir de l'étranger des capitaux de cet ordre de grandeur.

Juste répartition des revenus croissants.—La juste répartition de revenus croissants est un objectif très complexe et qui ne se prête pas à une définition simple. Le Conseil estime qu'il faudra obtenir beaucoup plus de renseignements au sujet de la distribution des revenus entre les particuliers, les familles et les divers groupes professionnels. Ainsi, pour quelles raisons certains groupes bénéficient-ils très peu du relèvement général des revenus et du niveau de vie? À quoi tient le cercle vicieux de la pauvreté qui enchaîne un nombre excessif de citoyens? Bien que certains de ces problèmes puissent dépasser de loin les cadres des études économiques, le Conseil affirme qu'il faudra arriver à les comprendre et à y faire face si l'on veut réussir à mettre au point les politiques qu'exigent la réalisation d'une juste répartition des revenus croissants.

Dans ce domaine, le travail du Conseil jusqu'ici a été consacré dans une large mesure à identifier, à mesurer et à étudier les disparités régionales. La juste participation de chaque région au développement général de l'économie nationale est depuis longtemps un but qui se dérobe à l'atteinte de la population canadienne et l'objet de constantes préoccupations. Le Conseil a montré, dans son étude, qu'au cours des quarante dernières années, il y a eu relativement peu de progrès dans la réalisation d'un meilleur équilibre en ce sens. Malgré l'application de divers programmes et politiques, de grandes disparités ont persisté dans le revenu moyen par habitant. Aussi y a-t-il eu constamment de grandes différences dans le degré auquel les ressources humaines et matérielles de chacune des régions ont trouvé des occasions d'emploi productif; la prospérité nationale a toujours eu tendance, il est vrai, à exercer son heureuse influence dans toutes les régions, mais une rapide croissance nationale n'a jamais été suffisante en elle-même pour réduire de façon prononcée ou durable ces différences fortes et tenaces.

L'état suivant laisse voir le niveau régional du revenu personnel par habitant, en dollars courants, à l'égard de trois groupes d'années choisis. L'ordre des provinces est celui de leur revenu en 1963 et les chiffres représentent la moyenne de trois années centrées sur l'année indiquée.